

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 15 octobre 2007 à 20h00

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
 - Mmes Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM : Olivier Bahon, , Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - M. Jacques Magnenat, Maire
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
 - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- Mme Dominique Bernardet, Conseillère municipale
 - M. Jean Berthet, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Réponses aux questions des séances précédentes
 - 3.1.1 Déchets le long de la Drize, à la hauteur du centre arménien
 - 3.1.2 Réverbère en panne
 - 3.1.3 Levée des conteneurs au chemin Sous-le-Crêt
 - 3.4 Vandalisme à l'Agorespace
 - 3.5 Soirée de la commune
 - 3.6 Rencontre entre les autorités de Carouge, Troinex et Veyrier
 - 3.7 Réception des nouveaux habitants et nouvelle brochure sur Troinex
 - 3.8 DVD de la « Revue de Troinex »
4. Présentation du projet de budget 2008
5. Projet de délibération - Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation de certains actes authentiques
6. Rapports de commissions :
 - 6.1 Rapport de la commission « travaux & bâtiments » du 15 septembre 2007
 - 6.2 Rapport de la commission « Communication-information » du 26 septembre 2007
7. Election des membres du Fonds de décoration de Troinex
8. Nomination des Président(e)s et Vice-président(e)s des locaux de vote pour 2008
9. Propositions individuelles et questions
 - 9.1 Fouilles au chemin de Saussac (travaux des SIG)

- 9.2 Informations diffusées dans la Tribune de Genève
 - 9.3 Prochaine réunion de la commission « salle communale »
 - 9.4 Motion du groupe libéral pour la création d'un marché à Troinex
 - 9.5 Garderie d'enfants Gaspard et Trottinette
-

Après avoir salué les personnes présentes, M. Matringe, Président, informe que Mme Bernardet et M. Berthet sont excusés. Il passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007

A la page 4, point 7.6, alinéa 3, M. Forestier demande une modification du libellé qui laisse planer un sentiment de soupçon ou un manque de confiance alors que ce n'est pas le cas. Il n'a pas dit qu'aucune confiance ne régnait au sein de la commission mais « qu'il regrette que M. Berthet ne fasse pas confiance au Président ; il a signalé son regret après que la séance soit levée alors qu'il aurait pu intervenir lors des divers et qu'il s'est abstenu ».

A la page 4, point 7.3. M. Truan fait remarquer que M. Magnenat n'a pu répondre puisqu'il n'assistait pas à la séance.

Le PV est ensuite approuvé sans autre remarque.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Réponses aux questions des séances précédentes :

3.1.1 Déchets le long de la Drize, à la hauteur du centre arménien

Les services communaux dépêchés sur place n'ont rien constaté d'anormal. Il se peut que certains détritiques se soient dispersés dans le périmètre après une fête, mais la Mairie n'a rien constaté de durable ou d'important aux abords de la Drize. La Mairie a fait parvenir un courrier aux responsables de l'église arménienne pour leur demander de rappeler aux locataires de leurs locaux de laisser les lieux propres.

3.1.2 Réverbère en panne

Mme Deshayes a signalé qu'un réverbère était en panne sur la place de la Mairie. Son système électronique était défectueux. Les SIG attendent les pièces de rechange et devraient le remettre en service cette semaine.

3.1.3 Levée des conteneurs au chemin Sous-le-Crêt

Pour faire suite à la remarque de M. Pittet et de certains habitants du quartier, les services communaux ont demandé à M. Dupertuis d'augmenter les fréquences des levées des bennes de verre et de PET et d'ajouter un conteneur à déchets.

3.2 Vandalisme à l'Agorespace

M. le Maire fait circuler, parmi les Conseillers, les photographies du dernier acte de vandalisme perpétré sur le terrain de l'Agorespace (feu sur une « terrasse »). La Mairie ne peut que déplorer ces actes et a, comme d'habitude, déposé une plainte auprès du poste de gendarmerie de Carouge.

3.3 Soirée de la commune

La traditionnelle soirée de fin d'année de la commune aura lieu le vendredi 16 novembre. Elle se déroulera cette année à la Chartreuse de Pommier et non pas à la salle communale. Un service de bus assurera le transport aller-retour des personnes qui le souhaitent depuis Troinex. Une invitation personnelle parviendra aux Conseillers prochainement.

3.4 Rencontre entre les autorités de Carouge, Troinex et Veyrier

En ce début de législature, les autorités des communes précitées ont souhaité se rencontrer pour faire connaissance (2 nouveaux conseillers administratifs à Veyrier et 1 à Carouge) et aborder les principaux projets de chacune des communes. Ces rencontres informelles ont permis d'aborder des thèmes tels que le développement urbanistique, les sports, la culture, les déchets verts, etc. La Mairie espère qu'une collaboration fructueuse entre les différentes entités politiques suivront ces discussions.

M. Magnenat informe aussi que la Mairie rencontre régulièrement les autorités exécutives des communes de Bardonnex, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux lors de séances informelles regroupant généralement les 4 communes. La prochaine réunion aura lieu le 17 octobre 2007 à Plan-les-Ouates.

3.5 Réception des nouveaux habitants et nouvelle brochure sur Troinex

Comme les Conseillers présents à cette réception ont pu le constater, les nouveaux Troinésiens qui ont répondu à l'invitation de la Mairie ont beaucoup apprécié d'être reçus officiellement et les rapports avec ces personnes furent très intéressants et amicaux.

La Mairie a présenté et offert la nouvelle brochure sur Troinex. Outre la brochure de présentation de la commune, celle-ci comprend aussi un document interchangeable qui concerne les informations pratiques sur la commune.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.6 DVD de la « Revue de Troinex »

Un DVD du spectacle de la « Revue », présenté en juin dernier lors du Festival de la Grand-Cour, vient de paraître. Réalisé par M. Damianiz (mari de l'une des comédiennes), il est en vente au secrétariat au prix de Fr. 25.- (prix de revient).

4. Présentation du projet de budget 2008

Le courrier y relatif, daté du 9 octobre 2007, est lu par M. Magnenat (voir annexe 1). Il suscite les questions suivantes :

Concernant la sécurité publique, M. Matringe souhaite savoir si c'est la commune qui devra verser les retraites des pompiers ? M. le Maire confirme que la part versée par les assurances aux caisses de secours sera encaissée par l'Etat et que c'est la commune qui versera cette somme, estimée à Fr. 260'000.- pour Troinex.

Concernant le transfert des charges Etat - Communes, M. Forestier demande si elles incluent l'augmentation des redevances pour la perception des impôts ? Oui, mais il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2007 répond M. Magnenat. La Mairie est-elle en mesure de protester ? Non, les communes en débattent à l'ACG et cette association négocie l'ensemble du dossier avec le Conseil d'Etat. Le paquet de transfert proposé par l'ACG en contre-proposition a été accepté par l'Etat pour 2 ans en attendant une autre base de péréquation financière. Un groupe de travail formé notamment de représentants de l'ACG et des communes a commencé les discussions pour la nouvelle péréquation financière.

M. Meynard fait remarquer que les frais de prise en charge du GIAP deviennent très importants pour les communes. Actuellement le GIAP reçoit une subvention de 50% de l'Etat mais en 2008 il ne recevra plus que 10%, le Fonds d'équipement prenant en charge le 30% et les communes devant en assumer 10% supplémentaires (soit 60% en 2008). A cela s'ajoute l'augmentation du nombre d'enfants.

Concernant les revenus de fonctionnement estimés par le Département des finances, M. Kaiser demande si la valeur du centime additionnelle de Fr. 183'000.- annoncée est le résultat d'une évaluation précise ? C'est une estimation répond M. Magnenat, qui rappelle que selon de le Département, le calcul du reliquat deviendra plus précis entre les communes du canton dès 2008. Cependant, vu le système de taxation appliqué à Genève, il faudra toujours compter un décalage de 3 ans entre la projection et la réalité.

M. Meynard rappelle la situation particulière de Troinex qui possède peu de contribuables qui paient beaucoup d'impôts.

M. Niederhauser confirme que les informations plus précises qui seront fournies par le Département correspondront malgré tout toujours sur des estimations enregistrées dans les comptes pendant 3 ans environ, soit jusqu'à ce la taxation de la totalité des contribuables de la commune.

5. **Projet de délibération :**

5.1 **Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation de certains actes authentiques**

Le Président donne lecture du projet de délibération et la Mairie précise que ce vote est proposé à chaque début de législature afin de simplifier certaines procédures. La délibération suivante est acceptée par le Conseil :

DELEGATION DE POUVOIR A L'EXECUTIF POUR LA PASSATION DE CERTAINS ACTES AUTHENTIQUES

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de la Mairie,*

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité (14 voix)

D'autoriser le Maire de la commune de Troinex à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes concernant :

- 1. les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;*
- 2. les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement;*
- 3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune de Troinex, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celles-ci;*
- 4. les changements d'assiettes de voies publiques communales,*

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations à la charge de la commune que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou hors budget préalablement approuvés par le Conseil municipal.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2007-2011.

6. **Rapports de commission :**

6.1 **Rapport de la commission « Travaux et bâtiments » du 15 septembre 2007 (Annexe 2)**

En l'absence de Mme Bernardet, rapporteur, M. Forestier donne lecture du rapport. Les réponses explicatives suivantes sont apportées :

A M. Menu : La commission a opté pour ce type de protection solaire sur la terrasse du salon de thé. Une société suisse alémanique doit lui faire une offre. Elle l'acceptera ou pas.

A M. Kaiser: Le choix d'un petit auvent plutôt qu'un grand pour une des portes de l'école est également un choix de la commission.

6.1 **Rapport de la commission « communication » du 26 septembre 2007 (Annexe 3)**

La lecture du rapport est effectuée par M. Truan.

Discussions sur le site intranet de la commune (CMNET) ;

Comme plusieurs personnes n'ont pas reçu les procès verbaux via CMNET, M. Riem veillera à rétablir un bon fonctionnement du site.

M. Niederhauser rappelle l'utilité de travailler avec cet outil qui permettrait d'arrêter les envois par courrier électronique.

M. Botbol pense qu'à quelques exceptions près, la majorité des Conseillers peut très bien travailler avec cet outil et qu'il faudra l'imposer plus ou moins rapidement.

M. Truan consulte le site depuis peu et trouverait dommage d'arrêter son utilisation car c'est un outil qui peut apporter beaucoup d'avantages.

M. Kaiser trouve que si on éprouve de la réticence au début de l'utilisation, il faut néanmoins se forcer à l'utiliser. C'est un outil de travail pratique. Il propose de fixer une date limite.

M. Niederhauser dit qu'après le sondage effectué par la commune, la Mairie était sceptique sur son utilité mais, si la majorité des Conseillers souhaite poursuivre cette utilisation, une séance d'information pourrait être organisée.

M. Waefler utilise le site Intranet très régulièrement et le trouve extrêmement pratique. Il encourage vivement son utilisation.

M. Forestier le consulte depuis peu et il trouve le site simple d'utilisation et intéressant. Il demande si l'archivage des anciens documents est prévu ? M. Niederhauser répond que depuis la mise en service du site en 2006, tous les documents ont été chargés. S'il est vraiment nécessaire de remonter dans le temps, la proposition sera examinée.

M. Lavorel suggère également de fixer une date limite d'essai.

Comme les Conseillers montrent un intérêt certain, M. Meynard propose l'organisation d'une séance d'information et d'utilisation.

Site Internet de la commune :

M. Botbol mentionne la nécessité de tenir à jour les informations sur les sociétés communales figurant sur le site de la commune. M. Buclin suggère qu'il soit demandé aux sociétés de bien vouloir informer la mairie des changements intervenus au sein de leur comité ou dans leurs activités.

7. Election des membres du Fonds de décoration de Troinex

M. Buclin effectue un rappel de l'historique et des activités du Fonds de décoration. Les statuts du Fonds, créé en 2003, prévoient le renouvellement des membres après 4 ans. Les membres du comité actuel sont d'accord de se représenter pour une nouvelle période de 4 ans, sauf Mme de Meuron Gagnebin, démissionnaire pour manque de disponibilité.

Le comité se compose comme suit :

M. Buclin, représentant de la Mairie
Mme Gobbo Curtat Danielle, présentée par la Mairie
Mme Sallansonnet Colette,
Mme Schurtenberger Massaras Heidi et
M. Baumgartner Michel

En remplacement de Mme de Meuron Gagnebin, le groupe libéral présente la candidature de M. Frédéric Reymond, enseignant aux écoles d'Arts appliqués de Genève, formateur et méthodologue. Il est également peintre et aquarelliste et résidera prochainement dans un bâtiment en cours de rénovation de la Grand-Cour.

Depuis sa création, le comité s'est réuni une fois par an. Le Fonds est alimenté par la commune à raison de Fr. 3.- habitant/an. Ses membres sont bénévoles et il n'a donc aucune charge de fonctionnement. Les Conseillers, invités à se prononcer sur l'élection des membres du comité présentés par M. Buclin, acceptent cette proposition à l'unanimité.

8. Nomination des Président(e)s et Vice-président(e)s des locaux de vote pour 2008

La liste suivante est soumise au vote et acceptée à l'unanimité :

Président :	M. Charles Matringe
Suppléante du Président :	Mme Annick Deshayes
Vice-président :	M. Jean-Pierre Waefler
Suppléant du Vice-président	M. Christian Pittet

9. Propositions individuelles et questions

9.1 Fouilles au chemin de Saussac (travaux des SIG)

Il est répondu à M. Salzmann que les fouilles ouvertes par l'entreprise Scrasa étaient prévues pour une durée de 4 mois. La Mairie n'a pas d'informations précises sur l'avancement du chantier.

9.2 Informations diffusées dans la Tribune de Genève

M. Waefler fait remarquer que dans la rubrique des convocations des Conseils municipaux de la TG, la commune de Troinex n'apparaît pas. M. Riem explique qu'il s'agit d'une omission de sa part.

9.3 Prochaine réunion de la commission salle communale

M. Meynard informe les conseillers que cette commission se réunira avant la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007, de 18h à 19h30. Devant l'étonnement du M. Menu, Président de la commission qui ignorait cette décision, M. Meynard explique que la Mairie a retenu cette date pensant

que les membres de la commission avaient de toute manière déjà réservé cette soirée pour la séance du Conseil.

La réunion sera plutôt une séance d'information où l'aménagement de la cuisine, la date des ouvertures de soumission et l'annonce de montants seront abordés.

9.4 Motion du groupe libéral pour la création un marché à Troinex

M. de Montmollin souhaite savoir si la Mairie peut donner des informations sur les démarches entreprises. M. Magnenat indique que la Mairie a contacté différents maraîchers susceptibles d'être intéressés. Après diverses discussions, il a été décidé de faire un essai avec des légumes de printemps. La date n'est pas encore fixée. Les maraîchers acceptent l'idée d'un marché à date fixe, comme une manifestation annuelle, mais pas de manière régulière. M. Buclin ajoute que selon les intéressés, ce type de vente n'est pas rentable. La commission sports et loisirs étudiera le dossier lors de sa prochaine séance.

9.5 Garderie d'enfants Gaspard et Trottinette

M. Forestier demande, puisque la garderie rencontre des problèmes financiers et d'organisation, s'il ne serait pas possible de créer un groupe de travail qui essayerait de trouver des solutions susceptibles de résoudre ces problèmes. Le groupe pourrait, par exemple, se composer d'un membre de chaque parti politique ou même être la commission sociale et école.

M. Meynard explique qu'il avait été décidé en Mairie d'avoir un représentant dans les associations, (Ferme Rosset, restaurant scolaire, garderie), mais pas pour effectuer des contrôles. Les associations sont des entités à part entière qui demandent des subventions, mais qui ne doivent pas être gérées par le Conseil municipal.

M. Forestier constate que la garderie ne correspond plus à la demande des parents de Troinex et lors de l'assemblée générale, il a été demandé de faire des propositions. Les recherches doivent se concentrer sur la raison du dysfonctionnement (par exemple augmentation des cotisations, modification des horaires d'ouverture, etc.).

Actuellement, il y a moins d'enfants à la garderie, mais cela correspond à une baisse d'enfants dans la commune. Troinex subit les mêmes problèmes que la Ville de Genève, les parents souhaitent plus de crèches que de garderies explique M. Meynard. L'augmentation des subventions de la garderie sera débattue en commission des finances. Le sujet sera examiné en détail et la commission aura le loisir d'accepter ou de refuser les augmentations proposées. Il rappelle aussi que les problèmes de fonctionnement datent du mois de mai 2007 et qu'il aurait été possible d'en parler avant octobre 2007.

M. Buclin suggère qu'une partie du Conseil municipal auditionne ce groupe de travail au sujet de l'augmentation des coûts et des salaires. Il propose que des informations sur les disponibilités de la garderie soient insérées dans le Flash et sur le site Internet de la commune.

M. Kaiser éprouve des réticences à ce que le Conseil municipal fasse de l'ingérence dans une association et il est favorable à une audition du comité.

M. Kroug partage l'avis de M. Kaiser, mais pense qu'il faudrait être informé. Avoir, par exemple, des discussions avec les responsables de la garderie une fois par année pour mieux comprendre les problèmes et la situation de l'institution.

M. Menu fait remarquer qu'il ne connaît pas le fonctionnement de la garderie et ne se voit pas prendre une décision sur un sujet qu'il ne connaît pas.

M. Truan constate que si le Conseil ne connaît pas les détails du dysfonctionnement, il lui sera difficile de prendre une décision et il souhaiterait que la commission des finances dispose d'informations complémentaires avant sa prochaine séance.

M. Buclin propose d'envoyer le budget de la garderie aux membres de cette commission.

M. Bahon comprend, en fonction des informations données, qu'il y a moins d'enfant mais que les subventions sont augmentées.

En conclusion, il est décidé que le budget de la garderie sera envoyé aux Conseillers pour faciliter la compréhension de la situation et favoriser les discussions lors de la commission des finances, puis une audition du comité sera éventuellement organisée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30.

Le Président
M. Charles Matringe

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

ANNEXE I

Commune de Troinex

Troinex, le 9 octobre 2007



**Aux membres du
Conseil municipal**

Concerne : projet de budget 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe les projets de budget et de plan des investissements pour 2008.

Le budget de fonctionnement que nous vous proposons se présente comme suit :

	<u>Budget 2008</u>	<u>Budget 2007</u>
Charges :	6'321'021.-	6'011'038.-
Revenus :	6'668'900.-	6'256'500.-
Excédents revenus :	347'879.-	245'462.-

L'accroissement des charges par rapport au budget 2007 est de 5,2% alors que l'augmentation escomptée des revenus est de 6.6%. Ces hausses s'expliquent notamment par :

Pour les charges :

- Le taux de renchérissement prévu pour les salaires (2%) et une augmentation (env. +15%) du taux d'activité d'un poste de secrétaire.
- La hausse des subventions versées en faveur de la petite enfance.
- La hausse du coût des énergies (mazout et gaz).
- Certains transferts de charges de l'Etat sur les communes qui peut être estimé, selon les informations connues à ce jour, à plus de Fr. 170'000.- (cf document annexé).

Pour les revenus :

- L'augmentation probable des recettes fiscales qui, selon les estimations du Département des finances, pourraient même être nettement plus élevées que le montant inscrit au budget.

Ce budget est en principe le dernier à ne pas être touché par l'impact du futur complexe communal (nouvelles salles communale et de sports) qui, si le crédit de construction est voté en 2008 et que les travaux peuvent débuter également l'année prochaine, influencera fortement les plans financiers des années suivantes.

D'une manière générale, ce budget est assez stable par rapport aux années précédentes. Les quelques éléments suivants peuvent être mis en exergue en ce qui concerne **les charges de fonctionnement** :

Administration générale : la hausse d'un peu plus de 6% de cette rubrique s'explique par les augmentations salariales prévues dans les statuts ainsi qu'une légère augmentation du taux d'activité d'un poste de secrétaire. Par ailleurs, certaines rubriques « fournitures et matériel » doivent être ajustées.

Sécurité publique : ce domaine d'activité est particulièrement touché par les transferts de charges de l'Etat sur les communes (surtout le poste 14 « Incendie et secours », qui enregistre une nouvelle charge (compte 1400.363) et des suppressions de recettes (comptes 1400.4410 et 4440).

Culture, sports et loisirs : la légère baisse enregistrée dans ce chapitre n'est pas due à un désintérêt de l'Exécutif pour les activités culturelles ou sportives, mais s'explique en particulier par le coût du Festival de la Grand-Cour qui n'aura pas lieu en 2008 (compte no 3000.3180). D'autres fêtes ou manifestations sont cependant prévues en 2008 : projection de matches de l'Euro 2008, 10^e anniversaire du tournoi de l'Agorespace, éventuellement exposition des artisans, etc.

Signalons que la question des subventions attribuées aux sociétés communales devra faire l'objet d'une réflexion de la Commission des finances et que les montants prévus dans notre projet de budget sont identiques à ceux de 2007.

Institutions pour la jeunesse et aide sociale : les charges relatives à la petite enfance et à la jeunesse continuent de croître en raison notamment de la hausse de notre contribution au GIAP (autre conséquence du report de charges Etat/communes), de l'augmentation de la subvention destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la garderie d'enfants et du coût des 10 places réservées pour les habitants de notre commune dans la Crèche "La Cigogne" de Vessy.

En matière d'aide sociale et humanitaire, nous avons reconduit la plupart des aides et subventions accordées ces dernières années.

Routes communales : comme en 2007, le poste relatif à l'entretien des routes communales (compte 6200.3140) est en hausse, certaines chaussées nécessitant des réfections un peu plus importantes que le simple entretien courant.

Traitement des déchets : grâce à l'amélioration constante du tri des déchets, les coûts dans ce domaine restent relativement stables depuis quelques années.

Revenus de fonctionnement

Dans son courrier du 14 septembre 2007 adressé à notre commune, le Département des finances estime que la valeur du centime additionnel des personnes physiques peut être évalué à Fr. 183'000.-. Cette estimation nous paraît cependant très optimiste et il faut se souvenir que nous devons également tenir compte des corrections éventuelles des recettes fiscales des années précédentes. La valeur du centime que vous avons retenue dans ce projet de budget (Fr. 150'000.-) est donc très prudente, mais nous semble raisonnable.

Plan des investissements

Contrairement au budget de fonctionnement, le plan des investissements prévoit pour 2008 une importante hausse des dépenses en raison de l'ouverture probable du chantier de la nouvelle salle communale et de sports. Comme mentionné plus haut, l'impact de cet investissement ne touchera les charges de fonctionnement qu'en 2009. Il est évident que ce projet fera encore l'objet d'un examen attentif tant de la commission « salle communale » que de celle des finances, suivi d'un vote formel du Conseil municipal.

Les autres dépenses d'investissement concernent soit des travaux d'entretien courant (réfection de chaussées ou de trottoirs, remplacement de la moquette de l'Agorespace), soit les frais d'étude du plan directeur communal. Par ailleurs, le projet d'élargissement du trottoir des chemins Jacques-Ormond et Saussac, reporté déjà à plusieurs reprises, sera présenté prochainement à la commission des travaux qui décidera s'il peut être réalisé en 2008.

Comme de coutume, ces projets de budget et de plan des investissements, présentés lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 octobre, seront renvoyés en commission des finances pour un examen détaillé ; cette séance de commission est prévue le **lundi 29 octobre à 18 h 30**.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Jacques Magnenat
Maire

ANNEXE II

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 15 septembre 2007

Présents : M. G. Lavorel Président

Mme D. Bernardet

Ms O. Bahon, C. Salzmann, J.-P. Waefler

M.Y. Meynard, adjoint

M. S. Riem, secrétaire communal adjoint

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 15 septembre dernier, la commission a étudié :

- le problème de la protection solaire à installer sur la terrasse du tea-room

Après discussion et pour tenir compte du fait qu'il est important de ne pas cloisonner cette place, à l'unanimité, la commission a prié la Mairie d'étudier le projet de « velum » (sorte de voile protectrice)

- le projet d'aménagement d'un auvent sur une des portes d'accès à l'école

A l'unanimité également la commission s'est dite favorable à la petite version des auvents proposés.

En effet, bien qu'il soit important de pouvoir protéger cet endroit de la pluie (ouverture et fermeture des parapluies, marches sécurisées car sèches, etc...) il n'est pas nécessaire d'envisager des travaux, donc des coûts, exorbitants.

- clôture du crédit de construction voté pour le bâtiment « voirie-feu »

C'est encore à l'unanimité que les commissaires ont accepté les comptes présentés (annexés au présent rapport). **Les commissaires vous engagent à faire de même.**

Diverses questions ont pu être posées à Monsieur Meynard au sujet des chiffres mentionnés et des félicitations lui ont été adressées pour les économies réalisées.

-position de la commission au sujet de l'aménagement de la toiture plate en terrasse

Lors de la séance de la commission « travaux publics et bâtiments » du 9 mars 2005, l'aménagement d'une terrasse habitable au dessus du nouveau bâtiment de la caserne avait été refusé par la majorité des commissaires.

Le Président fait un bref historique en relevant le fait qu'à l'époque, la commune traversait une mauvaise passe en ce qui concerne ses finances.

La discussion s'engage et il en ressort tout d'abord une incompréhension quant à la suite qui a été donnée à la décision prise en 2005. En effet, le locataire n'en a absolument pas tenu compte, ce qui amène cette nouvelle étude d'aménagement plus simple.

Il ressort également des débats que cet aménagement, plus léger financièrement, serait illégal et peu pratique.

Lors du vote sur l'entrée en matière, la majorité des commissaires l'ont refusée et la commission a passé au point suivant de l'ordre du jour. Il sera demandé au locataire de faire place nette sur le toit du local des pompiers.

-deux informations sont données aux membres de la commission

La première concerne la pose de potelets amovibles autour d'une partie du parking de la paroisse catholique.

En effet, l'espace qui avait été conçu pour être occasionnellement utilisé par les automobilistes (sous les arbres) est devenu un parking qui, non seulement détériore le revêtement du sol, s'avère être dangereux pour les enfants qui sortent de l'école.

Lesdits potelets empêcheront le stationnement quotidien, tout en laissant une possibilité de parking lors de manifestations.

Il est à relever que le coût de ces aménagements est compris dans le crédit ouvert pour les travaux effectués sur la place de la Mairie.

Tout en étant favorables, à l'unanimité, pour ces modifications, les commissaires demandent à la Mairie de faire en sorte que ces aménagements soient le plus « verts » possible.

La deuxième information concerne la future réfection des courts de tennis et du club house. Un groupe de travail sera créé afin de plancher, en collaboration avec le comité du tennis, sur diverses idées concernant l'aménagement de la zone.

Troinex, le 5 octobre 2007

Dominique BERNARDET

ANNEXE III

RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION – INFORMATION » DU 26 SEPTEMBRE 2007

Présents : Mme Annick Deshayes, Présidente

Mme Béatrice Hirsch Aellen
MM. Christian Pittet, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler
MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjointes
M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés : M. Marc Botbol
M. Jacques Magnenat, Maire

Cher(e)s Collègues,

Mme Annick Deshayes a le plaisir de saluer la présence des commissaires participant à la première séance sous sa présidence.

Motion libérale « Affichage associatif »

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière réunion, la Présidente passe la parole aux commissaires libéraux venus défendre la motion « Affichage associatif ».

MM. Pittet et Truan argumentent sur la volonté des motionnaires, au lendemain de la votation cantonale visant à réprimer l'affichage sauvage, de mettre à disposition des associations des emplacements autorisés afin d'éviter le « n'importe quoi ». La mise à disposition de colonne(s) « Morris » pourrait éventuellement être envisagée.

La Mairie s'est livrée à un tour d'horizon de ce qui se fait dans les autres communes et a constaté qu'il n'y avait aucune règle particulière. Les photos d'une colonne « Morris » sur la Commune de Perly sont relativement « déprimantes ». Le secrétaire communal ajoute qu'il n'y a aucun besoin exprimé de la part des associations communales ou de la population et qu'il n'y a pas de problème d'affichage sauvage connu.

Après discussion, la Mairie se dit sensibilisée à la question et il est convenu :

- d'envisager l'ajout d'un panneau d'affichage au Chemin Dottrens (voir budget)
- de laisser la motion en « stand-by »

Site intranet de la Commune (CMNET)

Après un sondage effectué auprès des Conseillers Municipaux, la Mairie constate que l'utilisation de l'intranet est assez « confidentielle », bien que la moitié seulement des conseillers aient pris la peine de répondre. Le Secrétaire communal fait remarquer que le travail de mise à jour est assez conséquent et que l'envoi systématique de toute la documentation par e-mail fait double emploi avec la gestion de l'intranet.

Trois conseillers, dont la Présidente de la Commission, font part de leur expérience à l'utilisation de l'intranet. Le fait que tous les procès-verbaux y soient archivés, que les possibilités de recherches soient nombreuses, fait de l'intranet un outil intéressant. Il est vrai aussi qu'il s'agit d'un changement dans la méthode de travail. Qu'il permet notamment de diminuer la consommation de papier et de limiter la place nécessaire à la conservation de classeurs volumineux.

Afin d'éviter de devoir consulter l'intranet tous les jours pour voir si des documents ont été déposés, M. Niederhauser suggère l'idée d'envoyer un simple e-mail dans la messagerie privée des conseillers pour les prévenir.

Avant de prendre une décision définitive sur ces questions, il est convenu d'inciter les autres conseillers d'utiliser davantage cet outil de travail.

Site internet de la commune (www.troinex.ch)

Bref tour de table pour recueillir l'avis des conseillers sur le site de la Commune.

La question de la mise à jour des données est soulevée. Car en effet, un site qui n'est pas mis à jour régulièrement perd de son intérêt et voit rapidement baisser son taux de visites. Le cas de la mise à jour des coordonnées des sociétés communales devrait pouvoir se régler par une simple relance annuelle par le secrétariat à l'occasion de la remise des bilans par exemple.

Dans ce cas aussi la question est posée en raison du temps que le secrétariat de la Commune doit consacrer à la maintenance de son site.

Troinex, le 26 septembre 2007

Marc Truan
Rapporteur